

## Réforme de la Politique Commerciale Réponse à la Consultation de la Commission Européenne

Le 16 juin 2020, la Commission Européenne a lancé un processus de consultation sur l'adaptation de la politique commerciale de l'UE au regard des nombreux défis auxquels elle fait face : influence croissante de la Chine, remise en cause du multilatéralisme, croissance de l'économie numérique, crise climatique, Brexit, résilience des chaînes d'approvisionnement, soutien à la relance économique, défiance des citoyens vis-à-vis de la politique commerciale. La Commission y met notamment en avant le concept « d'autonomie stratégique ouverte » de l'UE. France Industrie souhaite répondre à cette consultation par les éléments suivants.

### Question 1: How can trade policy help to improve the EU's resilience and build a model of open strategic autonomy?

L'objectif de la politique commerciale de l'UE doit être de donner à la Commission européenne un moyen d'**ouvrir les marchés des pays tiers aux entreprises de l'UE**. De ce point de vue, la promotion de solutions multilatérales ainsi que la **conclusion d'accords de libre-échange (ALE)** sont pertinentes à condition que leur champ d'application soit plus large, notamment en ce qui concerne les priorités pour la transition écologique et numérique. Par ailleurs, il serait bienvenu que la Commission précise la signification de la notion « d'autonomie stratégique ouverte ».

Dans ce cadre, il sera nécessaire de réfléchir à la diversification des chaînes de valeurs au-delà du simple fait de relocaliser les unités de productions dans l'UE.

Nous devrions également accélérer l'ouverture des marchés des pays tiers et veiller à ce que les entreprises de l'UE opèrent sur un marché caractérisé par des conditions de concurrence équitables afin de réduire les distorsions de concurrence. Il est donc nécessaire d'élargir l'éventail d'instruments de la politique commerciale européenne :

- Développement d'outils pour accroître l'influence de l'UE dans les négociations internationales, en particulier **l'Instrument pour les marchés publics (IPI)**, qui vise à ouvrir les marchés publics des pays tiers.
- Utilisation accrue des **instruments de défense commerciale (TDI)** avec la possibilité de réfléchir à la détermination de secteurs stratégiques pré-identifiés dans lesquels des actions devraient être lancées afin d'assurer la résilience et les approvisionnements des entreprises européennes.
- Adoption d'un **instrument de lutte contre les subventions étrangères** tel que présenté dans la communication de la CE de juillet 2020.
- Renforcement du mécanisme existant de filtrage des **investissements directs étrangers (IDE)** en favorisant la mise en place d'un tel mécanisme par tous les États membres. Il devrait y avoir une harmonisation plus poussée entre les États membres du champ d'application d'un tel instrument, en particulier pour les secteurs identifiés comme stratégiques. La possibilité d'avoir une décision de filtrage à l'échelon européen pourrait également être envisagée.

### Question 2: What initiatives should the EU take – alone or with other trading partners - to support businesses, including SMEs, to assess risks as well as solidifying and diversifying supply chains?

La priorité est d'améliorer l'accès aux marchés des pays tiers et de veiller à ce que cet accès se fasse dans des **conditions appropriées** et dans un **cadre prévisible**.

- Initiatives que l'UE devrait prendre de façon indépendante :
  - L'UE devrait avoir une approche plus affirmée (mettre un terme à la « naïveté européenne ») en renforçant ses instruments commerciaux. France Industrie réaffirme par ailleurs la pertinence des instruments indiqués dans la première question ainsi que la nécessité d'adopter le **règlement « Enforcement »**.
  - Nous accueillons favorablement la désignation d'un « **Chief enforcement officer** ».
  - Renforcer les incitations pour favoriser des relocalisations volontaires, et en vue d'un approvisionnement plus diversifié et moins dépendant de pays tiers.
- Initiatives que l'UE devrait prendre avec d'autres partenaires commerciaux :
  - Préserver et renforcer le système multilatéral de **l'OMC**.

- Intégrer dans les ALE des disciplines plus efficaces sur **les entreprises d'État et les subventions**, en plus des aspects liés à **l'accès au marché** (marchés publics, barrières non tarifaires, etc.)
- Mieux tenir compte des aspects climat et environnement dans les accords commerciaux et surveiller leur application, afin d'assurer des conditions de concurrence équitables aux entreprises européennes (voir aussi question 6) et garantir la croissance durable de l'économie mondiale.

**Question 3: How should the multilateral trade framework (WTO) be strengthened to ensure stability, predictability and a rules-based environment for fair and sustainable trade and investment?**

Un certain nombre d'améliorations doivent être apportées au fonctionnement et aux règles de l'OMC :

- Soutien à une réforme en profondeur du fonctionnement de l'OMC (organe d'appel, révision de la liste des pays bénéficiant du traitement spécial et différencié en établissant des critères objectifs), notamment pour qu'elle puisse adopter des règles pour traiter de la surcapacité industrielle et revoir le statut des économies émergentes.
- Soutenir l'adoption de règles ambitieuses sur les subventions industrielles, la réglementation des entreprises publiques, la lutte contre les transferts forcés de technologie et la prise en compte des exigences sur le développement durable.
- Soutenir la mise en place d'accords multilatéraux pour éliminer les tarifs et les restrictions d'exports sur les produits stratégiques tel le matériel médical, comme par exemple par une mise à jour de l'accord sur les produits pharmaceutiques.

**Question 4: How can we use our broad network of existing FTAs or new FTAs to improve market access for EU exporters and investors, and promote international regulatory cooperation—particularly in relation to digital and green technologies and standards in order to maximise their potential?**

- La pratique ayant montré que les ALE ne sont pas toujours appliqués, nous accueillons favorablement la désignation du « Chief enforcement officer ».
- En outre, les ALE devraient systématiquement inclure des engagements concrets sur les questions d'accès au marché et les barrières non tarifaires.
- Les ALE devraient également inclure des dispositions concernant les règles de concurrence et d'aides d'Etat, dans l'optique de prévenir les abus de positions dominante.
- Les pays tiers qui sont signataires de l'accord de Paris devraient être prioritaire pour la négociation de nouveaux accords commerciaux.
- Continuer d'inclure des dispositions relatives aux marchés publics et de mesurer leur bonne application et instaurer des mesures correctives en cas de manquement.
- La promotion de normes européennes et réglementaires, autant auprès des forums mondiaux (OCDE...) que dans les relations bilatérales, en matière de technologies vertes et numériques est également cruciale, les industries européennes étant très avancée dans ces domaines.
- Poursuivre le développement des mécanismes de défense commerciale de l'UE.
- A travers son réseau d'ALE, l'UE doit continuer de garantir des conditions de concurrence équitables et d'accroître sa résilience en développant un environnement stimulant l'innovation. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des dispositions solides en matière de propriété intellectuelle (protection réglementaire des données, application efficace et rapide des brevets) ainsi que des provisions permettant une convergence réglementaire mondiale encourageant l'adhésion aux normes internationales, telles que les normes PIC/S et ICH, et en promouvant le développement d'accords de reconnaissance mutuelle).

**Question 5: With which partners and regions should the EU prioritise its engagement? In particular, how can we strengthen our trade and investment relationships with the neighbouring countries and Africa to our mutual benefit?**

-

**Question 6: How can trade policy support the European renewed industrial policy?**

La politique commerciale de l'UE contribue à la consolidation et à la résilience des chaînes de valeur et écosystèmes stratégiques de l'UE, au renforcement de l'UE en tant que puissance commerciale et à la promotion de sa politique climatique.

Les points suivants nous paraissent particulièrement importants à cet égard :

- La **conclusion d'accords de libre-échange** en matière d'accès au marché sera essentielle pour soutenir une politique industrielle renouvelée.
- Maintenir des standards ambitieux relatifs aux IDE.
- Créer des outils commerciaux et industriels complémentaires pour soutenir la numérisation de l'économie et les technologies vertes.
- Les instruments commerciaux de l'UE permettant de **lutter contre concurrence déloyale** sont un complément incontournable de la politique industrielle européenne (instruments contre les distorsions causées par les subventions étrangères, procédure de défense commerciale contre les biens faisant l'objet d'un dumping ou de subventions, examen de l'acquisition à l'étranger d'actifs stratégiques de l'UE)
- Il est essentiel de renforcer les instruments commerciaux visant à rétablir des conditions **d'égalité des conditions de concurrence** (normes environnementales et sociales, disciplines des entreprises d'État, mécanisme carbone d'ajustement aux frontières) et le **manque de réciprocité** dans l'accès aux marchés des pays tiers (IPI), qui sont nécessaires pour assurer la compétitivité des industries européennes, en complément du cadre établi par la stratégie industrielle européenne de mars 2020.
- Enfin, la révision de la politique commerciale et la nouvelle politique industrielle doivent donc être bien articulées, et se renforcer mutuellement. Ainsi, la structuration en 14 écosystèmes industriels, telle qu'envisagée par la Commission, pourrait aussi servir de cadre à des dialogues dans le domaine de la politique commerciale, associant étroitement les représentants du milieu industriel.

**Question 7: What more can be done to help SMEs benefit from the opportunities of international trade and investment? Where do they have specific needs or particular challenges that could be addressed by trade and investment policy measures and support?**

-

**Question 8: How can trade policy facilitate the transition to a greener, fairer and more responsible economy at home and abroad? How can trade policy further promote the UN Sustainable Development Goals (SDGs)? How should implementation and enforcement support these objectives?**

La politique commerciale peut permettre de lutter contre le changement climatique :

- Engagements des pays tiers en matière de politique climatique dûment mis en œuvre par un mécanisme de **règlement des différends**. Par exemple, les ALE pourraient tenir compte des engagements pris par les parties dans le cadre de l'accord de Paris dans les chapitres sur le "développement durable".
- Adoption **d'outils complémentaires au niveau de l'UE**, compatibles avec l'OMC (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, en complément des mécanismes internes à l'UE existant contre les fuites de carbone ; ou autres outils ayant un niveau de performance économique et climatique satisfaisant).
- Engagement à mener des discussions commerciales en privilégiant avec les **pays tiers signataires de l'Accord de Paris**.
- Créer des incitatifs pour des investissements verts au niveau bilatéral.
- Promouvoir les normes et standards réglementaires européens qui guideront la transition écologique, notamment au travers des forums multilatéraux et mondiaux.
- La désignation du « **Chief enforcement officer** » doit permettre de garantir la bonne application des chapitres sur l'environnement et le développement durable dans les ALE.

**Question 9: How can trade policy help to foster more responsible business conduct? What role should trade policy play in promoting transparent, responsible and sustainable supply chains?**

Nécessité de promouvoir la RSE et de mettre les entreprises européennes sur un pied d'égalité avec celles de pays tiers, ainsi qu'au travers de l'application effective des chapitres sur l'environnement et le développement durable des ALE.

L'UE doit agir en tant qu'institution normative à l'échelle internationale, notamment concernant les chaînes de valeur mondiales et le maintien de la compétitivité des industries européennes sur le marché mondial.

**Question 10: How can digital trade rules benefit EU businesses, including SMEs? How could the digital transition, within the EU but also in developing country trade partners, be supported by trade policy, in particular when it comes to key digital technologies and major developments (e.g. block chain, artificial intelligence, big data flows)?**

Le développement de chapitres exhaustifs sur le numérique dans les ALE afin d'assurer la réciprocité et d'éviter les barrières non tarifaires.

Une **convergence réglementaire** entre l'UE et ses partenaires économiques est nécessaire en ce qui concerne le cadre juridique applicable aux données, à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité et à l'internet des objets. De plus, Les questions de transferts forcés de technologies et de droits de propriétés intellectuelles devraient être mieux prises en compte dans les ALE.

**Question 11: What are the biggest barriers and opportunities for European businesses engaging in digital trade in third countries or for consumers when engaging in e-commerce? How important are the international transfers of data for EU business activity?**

Les principaux obstacles au commerce dans le domaine numérique sont les exigences en matière de localisation des données, le dépôt obligatoire du code source, les violations de règles en matière de propriété intellectuelle et les obstacles à l'interopérabilité des technologies numériques.

Les transferts internationaux de données sont importants pour l'activité des entreprises, en particulier celles de renommée internationale et dotées de chaînes de valeurs mondiales.

Il est nécessaire de protéger les entreprises des barrières commerciales, tout en les protégeant des distorsions sur le marché mondial.

**Question 12: In addition to existing instruments, such as trade defence, how should the EU address coercive, distortive and unfair trading practices by third countries? Should existing instruments be further improved or additional instruments be considered?**

Les instruments existants devraient être améliorés et renforcés comme proposé ci-dessous :

- Le **mécanisme de filtrage des IDE** pourrait être renforcé en assurant sa mise en place dans tous les États membres. Il devrait y avoir une harmonisation plus poussée entre les États membres du champ d'application, en particulier pour les investissements stratégiques, et la possibilité de décision de filtrage au niveau de l'UE devrait faire partie des options envisagées.
- L'UE devrait davantage faire usage des **instruments de défense commerciale** concernant à la fois les biens subventionnés et les biens faisant l'objet d'un dumping.
- Suite à la désignation du « **Chief Enforcement Officer** », les ALE devraient faire l'objet d'une mise en œuvre concrète. Des instruments de surveillance de l'application des accords commerciaux devraient être mis en place (transposition, application et, le cas échéant, utilisation des mécanismes de règlement des différends).
- En outre, le **règlement « Enforcement »** devrait permettre à l'UE d'agir pendant la paralysie de l'organe d'appel de l'OMC. Il est important de disposer d'outils permettant une réponse unilatérale de l'UE, compatible avec l'OMC, en cas d'adoption par un pays tiers de mesures de politique commerciale constituant une violation manifeste du droit international et portant gravement atteinte aux intérêts commerciaux de l'Union.
- Les **règles plurilatérales ou bilatérales** en matière de concurrence, de subventions, d'entreprises publiques ou de transferts de technologie forcés, les règles relatives au développement durable, les règles de lutte contre la corruption devraient être appliquées avec un système de sanctions adéquat en cas de non-respect.

De plus, de nouveaux instruments devraient être adoptés au niveau de l'UE :

- L'**IPI** devrait être adopté dès que possible pour remédier au manque de réciprocité dans l'accès aux marchés publics des pays tiers.
- Le **Livre blanc sur les subventions étrangères** devrait faire l'objet d'une proposition législative en 2021. La structure de cet instrument devrait notamment traiter de la distorsion causée par les subventions étrangères dans les procédures de marchés publics et dans l'accès aux financements de l'UE.
- Les discussions en cours sur un **mécanisme carbone d'ajustement aux frontières** devraient permettre de rétablir des conditions de concurrence équitables avec les pays tiers disposant de politiques climatiques moins contraignantes, et d'éviter les "fuites de carbone".